

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'ADAMAOUA

 DEPARTEMENT DE LA VINA

 COMMUNE DE MARTAP

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 ADAMAWA REGION

 VINA DIVISION

 MARTAP COUNCIL

 GENERAL'S OFFICE

DÉCISION MUNICIPALE N°10/DM/C-MARTAP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/07/2025 PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/06/2025 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COUCHE DE ROULEMENT EN BETON ARME SUR LE PONCEAU DE MAYORDOU ET SUR LE PONCEAU DE NGOOBAARE DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 D'orientation de la Décentralisation ;
- Vu le décret n°2007/115 du 23 Avril 2007 portant création des nouvelles communes et arrondissements ;
 - 1. Vu le décret N°2018/366/ du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu La lettre circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret N°2018/366 du 20juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu l'Arrêté N° 000013/A/MINDDEVEL/ du 03 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur IYA SOULEYMANOU en qualité de Maire de la commune ce Martap et ses Adjoints ;
- La Loi 2024/013 du 23 septembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu l'Avis du dossier du DAO N°05/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM du 23/06/2025 pour les travaux D'UNE COUCHE DE ROULEMENT EN BETON ARME SUR LE PONCEAU DE MAYORDOU ET SUR LE PONCEAU DE NGOOBAARE;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne Passation des Marchés auprès de la Commune de Martap formulée par la Lettre N°A/L/C-MTP/CIPM/2025 du 23/07/2025.

-DECIDE-

Article 1^{er}: La Lettre Commande, objet du DAO N°05/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 du 23/06/2025, est attribuée au prestataire ci-après ayant présenté l'offre conforme à l'essentiel du DAO et suivant le montant et le délai ci-dessous:

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTUAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°05/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/CIPM/2025 du 23/06/2025	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COUCHE DE ROULEMENT EN BETON ARME SUR LE PONCEAU DE MAYORDOU ET SUR LE PONCEAU DE NGOOBAARE	ETS AHB BP: 90 Ngaoundéré – Cameroun; TEL.: (+237) 699 85 48 92	19 999 999	Trois (03) mois

Article 2 : Cette décision d'attribution vaut levée de la caution de soumission.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copie
 - DDMINMAP/VINA :
 - ARMP :

-CDPM :
 - Intéressé :
 - Affichage :



Martap, le 23/07/2025

Le Maire,

Iya Souleymanou

Magistrat Municipal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE MARTAP

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

MARTAP COUNCIL

GENERAL 'S OFFICE

COMMUNIQUE

N°08/C/C-MARTAP/2025 DU 23/07/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU 23/06/2025 POUR LES TRAVAUX DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COUCHE DE ROULEMENT EN BETON ARME SUR LE PONCEAU DE MAYORDOU ET SUR LE PONCEAU DE NGOOBAARE, DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE).

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MARTAP

FINANCEMENT : BIP, EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune de Martap, autorité contractante communique :

Par Décision Municipale N°10/DM/C-MTP/CIPM du 23/07/2025 le marché, objet du dossier d'Appel d'Offres National Ouvert susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

APPEL D'OFFRES			ATTRIBUTION		
N°	REFERENCE	DESIGNATION	ATTRIBUTUAIRE	MONTANT TTC	DELAI D'EXECUTION
01	N°05/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/CIPM/2025 du 23/06/2025	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COUCHE DE ROULEMENT EN BETON ARME SUR LE PONCEAU DE MAYORDOU ET SUR LE PONCEAU DE NGOOBAARE	ETS AHB BP: 90 Ngaoundéré – Cameroun; TEL.: (+237) 699 85 48 92	19 999 999	Trois (03) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Martap pour la suite de la procédure.



LE MAIRE,
Autorité Contractante

Jya Souleymanou
Magistrat Municipal

Ampliation

- ARMP/AD ;
- DD MINMAP/VINA ;
- FEICOM /AD ;
- CIPM ;
- ARCHIVES/INTERESSE

16/07/2025